



Les Cévennes
Parc National



de serres en valats

le magazine
du Parc national
des Cévennes

La feuille de route de la charte



Découvrir

Le hameau
de Mercœur

NUMERO VINGT-CINQ • JUILLET 2010



L'actu en images



© Guy Grégoire

Le Parc s'installe au Villaret

L'ancienne ferme caussenarde a retrouvé son aspect initial après une restauration par des techniques et matériaux exclusivement écologiques. Elle abrite désormais les bureaux de l'antenne Causse-Gorges du Parc, et un projet d'accueil du public en partenariat avec l'association de préservation du cheval de Prejwalski est à l'étude.

La tourbière de Montals

Trois années ont été nécessaires pour réaliser la coupe des résineux qui menaçaient le fonctionnement de la tourbière de Montals (plateau du Lingas). Huit hectares ont ainsi été traités dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Des travaux de colmatage des drains doivent compléter cette restauration conduite par l'ONF en partenariat avec le Parc et les services de l'Etat.



© Jean Séon

L'éradication de plantes invasives dans le Galeizon

Le syndicat mixte de la vallée du Galeizon et ses partenaires - CG 30, Smage des Gardons, Parc national des Cévennes - luttent contre la propagation d'espèces végétales invasives sur les berges du Galeizon, notamment la renouée du Japon. L'arrachage systématique et répété des stations, complété par le bouturage de saules et la plantation d'aulnes, vise à restaurer un habitat diversifié typique des cours d'eaux méditerranéens.



© SMA/CVG



© Pierre-Antoine David

L'accent québécois a chanté sur l'Aigoual...

Le Parc a accueilli pendant plusieurs semaines Martin Beauregard, garde-patrouilleur du Parc national du Saguenay, tandis que Bernard Ricau, garde-moniteur de l'antenne Aigoual, effectuait un séjour au Québec. Un échange qui s'inscrit dans le jumelage toujours dynamique des deux parcs nationaux.



Edito

Une page de l'histoire du Parc national s'est ouverte le 12 avril dernier avec l'installation du conseil d'administration marqué par le sceau du nouveau décret. Un décret qui a un peu tardé, mais il était nécessaire de l'adapter à la spécificité du territoire et aux aspirations de ses habitants.

Au prix d'une mobilisation générale que je tiens à saluer, en quelques semaines, toutes les instances délibératives et consultatives ont été désignées. La négociation de la charte sera le grand chantier des mois à venir. Avec les moyens que nous donne le nouveau décret, nous devons trouver le bon niveau d'ambition à partager avec le territoire pour les quinze prochaines années. C'est pour cette raison que je souhaite inscrire mon action dans la concertation.

Un autre grand rendez-vous nous attend à l'automne avec les Rencontres des parcs nationaux de France. L'établissement public aura le privilège de faire découvrir les Cévennes à quelque 250 personnes originaires des autres parcs nationaux français. Ces journées seront également l'occasion de célébrer le 50e anniversaire de la loi fondatrice des parcs et le 40e anniversaire du Parc national des Cévennes. Je fais le vœu que ces rencontres très médiatisées nous permettent de mettre en lumière l'expérience de notre parc qui a su, bien avant la prise de conscience actuelle, pratiquer le développement durable. En cette année 2010 proclamée par les Nations-Unies Année internationale de la biodiversité, la tenue de ces rencontres en Cévennes prend un relief national particulier.

Jean de Lescure,
Président du conseil d'administration
du Parc national des Cévennes

4. Actualités

7. Initiative éco-citoyenne

Une action éducative éco-citoyenne

8. Paroles de territoire

Les Eco-dialogues du Vigan

9. Dossier

La feuille de route de la charte

13. Charte

La concertation avec les élus est lancée

14. Patrimoine

L'osmoderne

16. Découvrir

Le hameau de Mercoire

18. Bloc-notes

De serres en valats est le magazine du Parc national des Cévennes.

ISSN : 1955-7345 - Commission paritaire n° 538 - Dépôt légal : juillet 2010. Magazine trimestriel.

Directeur de la publication : Jacques Merlin - Rédactrice en chef : Catherine Dubois - Ont participé à la réalisation de ce numéro : Sandrine Descaves, garde-monitrice, Brigitte Mathieu, interprète du patrimoine, et Lise Rolland, chargée de mission Agro-pastoralisme - Maquette : Guy Grégoire - Parc national des Cévennes -

6 bis, place du Palais, 48400 Florac - Tél. : 04 66 49 53 01 - Création maquette : Opérationnelle communication - Impression : IMP'ACT imprimerie.

Tirage : 35 000 exemplaires sur papier recyclé. www.cevennes-parcnational.fr

Photo de couverture : Alain Lagrave

Les instances délibératives du Parc



Jean de Lescure
Premier vice-président du conseil général de la Lozère, président de la communauté de communes de Villefort et maire de St-André-de-Capcèze



Martin Delord
Conseiller général du Gard, président de la communauté de communes de l'Aigoual et maire de Lanuéjols



Sophie Pantel
Conseillère générale de la Lozère et maire du Pont-de-Montvert

Conseil d'administration, bureau, conseil scientifique, commissions spécialisées et conseil économique, social et culturel vont contribuer au grand chantier qui s'ouvre : l'élaboration de la charte. **Zoom sur les deux instances délibératives, le conseil d'administration et le bureau.**

Le conseil d'administration, nommé par arrêté ministériel en mars 2010* pour une durée de six ans renouvelable, a élu son président, Jean de Lescure, et ses deux vice-présidents, Martin Delord et Sophie Pantel, le 12 avril.

Il a vu sa composition modifiée – la représentation locale est accrue, passant de 29 à 38 membres sur les 52

au total -, et ses pouvoirs renforcés par la loi de réforme des parcs nationaux de 2006. Comme auparavant, il vote le budget et arrête l'organisation générale de l'établissement public. En outre, il conduit désormais l'élaboration de la charte, en valide les grandes étapes et en adopte le projet.

Le bureau est une émanation du conseil d'administration, et son pré-

sident est le président du conseil d'administration. Il « prépare les travaux et suit l'exécution des décisions du conseil d'administration, exerce les attributions que celui-ci lui a déléguées et sauf urgence examine les mesures réglementaires envisagées par le directeur » (art R 331-31 du code de l'environnement). Il pilote l'ensemble de la démarche d'élaboration de la charte. ●

*arrêtés du 2 et du 30 mars 2010

Consultez la liste complète des membres du conseil d'administration du Parc sur www.cevennes-parcnational.fr

La composition du bureau

Les membres de droit :

- le président et les deux vice-présidents du conseil d'administration : Jean de Lescure, Martin Delord et Sophie Pantel
- le président du conseil scientifique : Jacques Varet, directeur de la prospective au Bureau de recherches géologiques et minières
- le représentant du personnel de l'établissement public du Parc : Sandrine Descaves, garde-monitrice

Les membres désignés par le CA :

- un président de conseil régional : Georges Frêche, président de la région Languedoc-Roussillon
- un président de conseil général : Jean-Paul Pourquier, président du conseil général de la Lozère
- un représentant d'une collectivité : Roger Bacon, maire de Pontetils-et-Breis

- un représentant de l'Etat : Jean-Pierre Lilas, directeur départemental des territoires de la Lozère
- une personnalité nommée au conseil d'administration en raison de sa compétence : Pierre Hugon, conseiller général de la Lozère

Les membres désignés librement par le CA :

- Francis Courtes, président de la communauté de communes du Valdonnez
- Alain Argilier, maire de Vébron
- Hubert Libourel, représentant de la propriété forestière privée
- André Mirman, personne compétente en matière d'agriculture
- Daniel Travier, personne compétente en matière de culture et d'architecture

Le Parc fête ses 40 ans

2010 est une année décidément exceptionnelle.

L'Organisation des Nations unies l'a proclamée Année internationale de la biodiversité, les parcs nationaux français fêtent les 50 ans de leur loi fondatrice et le Parc national des Cévennes a 40 ans !

Ce 40e anniversaire est l'occasion de saluer la mémoire des précurseurs qui ont ouvert la voie d'un parc national de nature autant que de culture, et de rendre hommage aux acteurs de la gestation longue et discutée d'un site unique dont le patrimoine naturel prestigieux est totalement humanisé. L'Unesco a d'ailleurs consacré ce territoire pour le lien exemplaire qui unit l'homme et son environnement en le désignant réserve de biosphère en 1985.

Les 40 ans du Parc permettent bien sûr de rappeler l'action menée depuis 1970 par l'établissement public et tous les acteurs du territoire en faveur de la préservation du patrimoine naturel et culturel. Et puis, pour ses 40 ans, le Parc national des Cévennes connaît une réforme si-

gnificative et tourne une nouvelle page : il entame avec le territoire l'élaboration de sa charte, projet collectif qui posera les bases de son action pour 15 ans.

Depuis plusieurs semaines, des manifestations marquent cet anniversaire sur le territoire et au-delà. Les veillées organisées jadis chez l'habitant ont été mises à l'honneur en février à St-Frézal-de-Ventalon. En mai, le Parc est allé à la rencontre des Parisiens dans le cadre de La Lozère à Paris et de La Fête de la nature. En juillet, une soirée a été dédiée à l'expérience du Parc en matière de conservation et de réintroduction de la faune sauvage ; la Fête des Bergers a rappelé combien le pastoralisme est indispensable à la préservation de la diversité biologique et à la présence de l'homme sur ce territoire. Et tout au long de l'été,

jusqu'au 29 août, le Parc est partenaire de la commune de Florac et de la préfecture de la Lozère pour l'accueil de l'exposition exceptionnelle, gratuite et multisite, « Viallat à Florac ».

En cette période estivale, le Festival nature bat son plein : le fil rouge de la programmation est également le 40e anniversaire du Parc.

En point d'orgue, les Cévennes accueilleront du 13 au 16 octobre les Rencontres des parcs nationaux de France. Quelque 250 personnes de métropole et d'outre mer découvriront le Parc national des Cévennes à cette occasion. Ces journées seront clôturées par un après-midi commémoratif des 50 ans des parcs nationaux français et des 40 ans du Parc national des Cévennes. ●



Le 40e anniversaire du Parc est placé sous le signe de La nature en partage.

Concours des prairies fleuries

Dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité, le Parc a organisé au printemps, avec le soutien de plusieurs partenaires*, le premier concours d'excellence agri-écologique de prairies fleuries, dans les vallées cévenoles.

L'objectif de ce concours était de promouvoir les pratiques agricoles qui, par la fauche et le pâturage, contribuent à la richesse de prairies de grande valeur écologique. Les prairies sont en effet des parcelles à forts enjeux agronomiques (foin, alimentation des troupeaux) et écologiques (flore et faune).

Elles font partie intégrante des systèmes de production et participent au maintien de l'ouverture des paysages, à la préservation de la biodiversité et à la qualité des produits. Le concours visait également à promouvoir les produits agricoles de qualité du territoire, notamment le fromage - AOP Pélardon – et le miel - indication géographique protégée (IGP) en cours.

Tout agriculteur exploitant une prairie permanente, gérée par la fauche

et/ou la pâture, non semée et naturellement riche en espèces végétales, pouvait participer. La parcelle devait se situer dans un zonage précis, compris dans le terroir de l'AOC Pélardon : communautés de communes de la Cévenne des Hauts Gardons, de la Vallée Longue et du Calberinois en Cévennes, de la Vallée Borgne. Neuf candidats se sont inscrits, cinq éleveurs caprins et quatre éleveurs ovins.

Un jury local aux compétences complémentaires dans les domaines de l'agronomie, l'apiculture, la faune, la flore et l'environnement a examiné les parcelles, avec pour objectif de repérer les plantes indicatrices de la qualité des prairies et de récompenser le meilleur équilibre entre valeur écologique et valeur agricole. Quatre prix ont été décernés :

- 1er prix d'équilibre agri-écologique sur prairie naturelle de

fauche maigre (moins de 4 tonnes de matière sèche (MS)/ha/an) : M et Mme Molherac - St-André-de-Valborgne

- 1er prix d'équilibre agri-écologique sur prairie naturelle de fauche grasse (plus de 4T de MS/ha/an) : Mme Lashernes - Saumane

- prix spécial Prairie d'un grand intérêt mellifère : M. Plantier - St-Paul-la-Coste

- prix spécial Prairie d'un grand intérêt patrimonial : M et Mme Basalgette - Bassurel.

La remise des prix a eu lieu à Florac le 25 juillet lors de la Fête des bergers. Les lauréats des deux 1er prix concourront en octobre à Paris pour un prix national d'excellence doté de 600 €. ●



La prairie naturelle de fauche grasse de Mme Lashernes.

Les partenaires

Chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère

AOP Pélardon

Groupement qualité miel Languedoc-Roussillon

Conservatoire régional des espèces naturelles du Languedoc Roussillon

Service d'utilité agricole montagne méditerranéenne et élevage (Suamme)

SupAgro Florac



Une action éducative éco-citoyenne

© Jacob Gallissard

Phénoclim est un programme de suivi de l'évolution de la végétation en fonction des changements climatiques. Il est basé sur l'observation dans le temps des étapes de croissance des végétaux. Ces événements phénologiques sont des marqueurs clé de l'adaptation des êtres vivants aux modifications climatiques.

La phénologie consiste à étudier dans le temps le retour annuel des étapes de croissance et de développement des êtres vivants - par exemple, la floraison ou la chute des feuilles, l'arrivée des oiseaux migrateurs. Les dates d'occurrence de ces événements sont très fortement modifiées par les changements climatiques en cours.

En milieu scolaire, Phénoclim s'inscrit dans le cadre d'un projet d'éducation à l'environnement. Les objectifs sont de sensibiliser les élèves au changement climatique et à son impact sur la végétation, et de les initier à une démarche scientifique citoyenne et participative. Il favorise un travail inter-disciplinaire et des approches croisées afin de comprendre le changement climatique dans sa complexité, et de faire naître un réseau à l'échelle du Parc national des Cévennes et au-delà – les Parcs nationaux du Mercantour et des Ecrins sont également partenaires.

Dans le cadre d'une convention avec le Centre de recherches sur les écosystèmes d'altitude (Crea), le Parc met en œuvre le programme scientifique et pédagogique Phénoclim en milieu scolaire. **Quelque 300 élèves de la Lozère et du Gard ont participé au projet en 2009-2010.**

Les seize établissements scolaires qui se sont portés volontaires en 2009-2010 ont suivi un processus très simple. Les classes se sont inscrites sur le site du Crea, ont téléchargé le dossier pédagogique, et ont choisi une zone d'étude ainsi que une, deux ou trois espèces parmi une liste : épicéa, bouleau verruqueux et pubescent, frêne, sorbier, lilas, noisetier, primevère et tussilage. Avec l'aide des gardes-moniteurs du Parc, les

élèves ont noté, à l'automne, les dates de changement de couleur et de chute des feuilles, et au printemps, les dates d'ouverture des bourgeons et de floraison. Ils ont réalisé également une fois par semaine des observations avec relevé de température et de pluviométrie. Les données ont ensuite été transmises par internet, analysées par le Crea et communiquées sur www.crea.hautsavoie.net. ●

> Témoignage



Nathalie Roux-Massé, directrice de l'école de Vébron (Lozère)

L'éducation à l'environnement ayant une grande place dans notre projet d'école, il m'a semblé important d'inscrire les enfants dans une action régulière qui développe à la fois une démarche scientifique et aiguise le regard porté sur la nature. C'est un projet qui permet chaque semaine de donner du temps à la rencontre avec ces arbres que nous apprivoisons toute l'année. Ainsi témoins de la ronde des saisons, les enfants structurent leur rapport au temps.

Depuis février 2010, la commune du Vigan organise des rendez-vous entre scientifiques, techniciens, penseurs, passionnés et simples curieux pour débattre des relations complexes qu'entretient l'homme et son environnement naturel.

Eric Doucier, maire du Vigan, nous parle des Eco-dialogues.



© Maire du Vigan

Les Eco-dialogues du Vigan

« **Q**u'il s'agisse de problématiques locales ou planétaires, chacun a « sa » solution et « son » idée sur les questions environnementales. Mais celles-ci sont complexes. Aussi, j'ai proposé à mon équipe municipale d'imaginer un type de manifestation qui permette à tous de mieux appréhender ce vaste sujet qu'est le développement durable. Et puis notre commune est située dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national des Cévennes et entend conforter son image de cité qui cherche à concilier écologie et économie. C'est ainsi que les Eco-dialogues ont vu le jour.

J'ai voulu que ces manifestations touchent un large public et pas uniquement un cercle d'initiés. Ce qui explique que chacune comporte un volet d'intervention en milieu scolaire, et généralement, outre les conférences et les débats, la projection d'un film plus « grand public ».

Les Éco-dialogues sont venus s'inscrire naturellement dans l'action de la commune en matière de développement durable. Nous sommes en effet en train d'élaborer un Agenda 21. Notre travail de proximité ne

peut qu'être enrichi par une réflexion plus large. La célèbre formule « Penser global, agir local » prend vraiment tout son sens !



Le succès des deux premiers Éco-dialogues est très encourageant. Le public est venu nombreux, la population locale a répondu présent et les intervenants, comme le botaniste Francis Hallé ou l'ethnobotaniste Pierre Lieutaghi pour ne citer qu'eux, ont montré un vif intérêt. Les prochains Eco-dialogues auront lieu les 12 et 13 novembre, sur le thème « Protection de la nature, exclusion ou partage ? ». Et en 2011, nous devrions notamment accueillir Pierre Rabbhi, qui nous fera profiter de sa si précieuse réflexion sur tout ce qui touche à l'agriculture, l'environnement et l'humain. >>>●

> Une charte éco-responsable

Les Eco-dialogues sont orchestrés en toute éco-citoyenneté : une charte éco-responsable guide l'organisation des manifestations. Objectif : laisser le plus faible impact environnemental. Au nombre des actions engagées : contacts par mail, co-voiturage, tri sélectif des déchets, vaisselle réutilisable, édition de l'ouvrage *Petite flore des Cévennes méridionales - 12 plantes du Pays viganais*, document de vulgarisation destiné à sensibiliser le public sur la flore locale.

A wide landscape of tall grasses and yellow flowers under a cloudy sky. The foreground is filled with tall, thin grasses and small yellow flowers. The middle ground shows a vast, flat expanse of land with some distant hills. The sky is blue with large, white, fluffy clouds.

DOSSIER

La feuille de route de la charte

Le conseil d'administration du Parc national a adopté le 9 juin le cadre d'élaboration de la charte. Ce document fixe la feuille de route des divers acteurs de la concertation qui peut désormais s'engager sur le territoire.

Une identité, des ambitions

La feuille de route présente les orientations retenues par le conseil d'administration (CA) pour l'élaboration de la charte du Parc national.

Outre des éléments relatifs à la méthode et au calendrier, le CA a souhaité donner un cadre stratégique aux nombreux acteurs qui auront à travailler à l'élaboration de la charte. La feuille de route adoptée par le CA propose ainsi un projet de définition du caractère du Parc national des Cévennes, ce qui fait l'identité et l'originalité de ce parc. Ce texte constitue une base de réflexion et a vocation à être enrichi et à évoluer au fil de la concertation, pour devenir le préambule de la charte.

Trois idées maîtresses fondent ce texte.

C'est d'abord un socle naturel complexe, à la croisée de nombreuses influences et confluences, qui confère au territoire son originalité, sa diversité écologique, la richesse de sa faune et de sa flore, la force et la beauté de ses paysages.

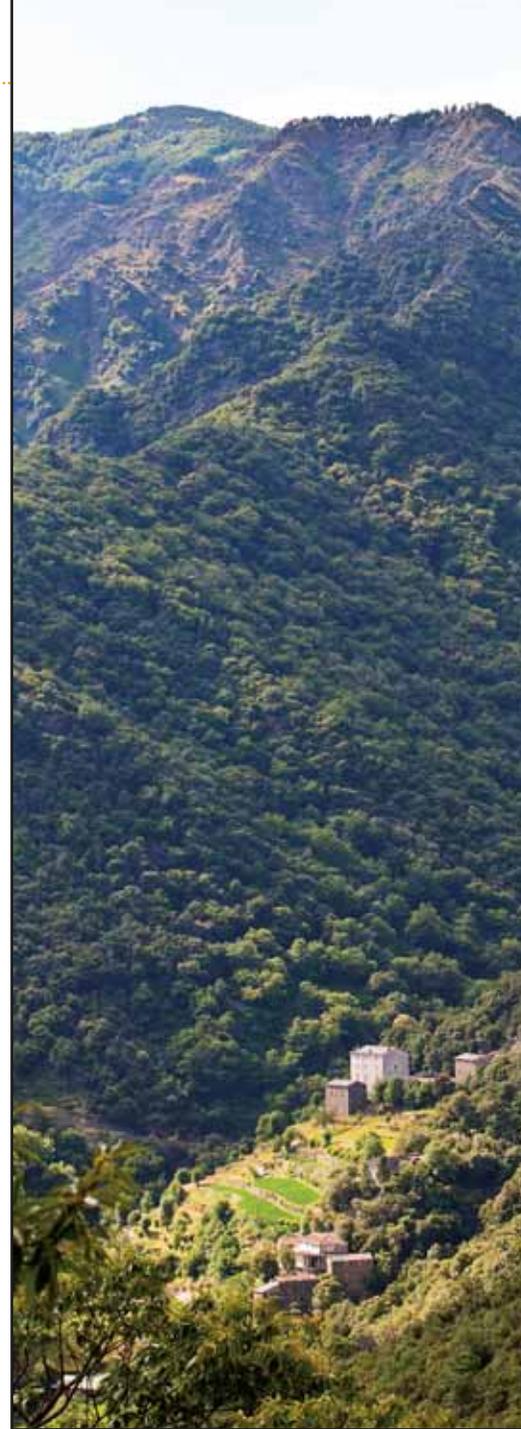
L'empreinte de l'homme sur cette nature est omniprésente : l'histoire et les activités humaines ont façonné les paysages et enrichi la biodiversité. La trame de l'habitat humain est la mémoire d'un système agricole

emblématique des Cévennes et des Causses, dans lequel l'homme a su utiliser à bon escient les ressources locales. Il en résulte une osmose des implantations humaines avec l'espace naturel et une quiétude qui caractérisent le paysage cévenol.

Une part importante du caractère du Parc national relève également d'une composante sensorielle. Il se dégage des paysages une forte spiritualité liée à l'omniprésence de la culture cévenole faite de liberté et de respect.

L'équilibre fragile entre la préservation d'un patrimoine remarquable et la présence humaine est d'autant plus perceptible aujourd'hui que l'isolement du territoire se réduit de jour en jour. Bien que gage de développement pour le territoire, l'ouverture vers l'extérieur laisse planer le danger d'une banalisation progressive du territoire et de la culture cévenole.

Le cadre stratégique proposé par le conseil d'administration affirme également quatre grands objectifs du Parc et pose des questions qui devraient être traitées dans la charte pour les atteindre.



- Maintenir, dans un contexte nouveau et évolutif, l'équilibre homme-nature qui a généré des paysages construits, basés sur un maillage harmonieux des implantations humaines, une trame agrosylvo-pastorale vivante et une empreinte écologique maîtrisée.
- Valoriser des patrimoines et des identités cévenoles et caussenardes, par un développement économique local pris en charge et maîtrisé par les acteurs du territoire, et par un développement éducatif, scientifique et culturel.
- Mobiliser les énergies pour un territoire d'excellence en matière écologique, territoire exceptionnel à la



© Alain Lagrave

fois réservoir de biodiversité et château d'eau.

– Instaurer et faire vivre le partenariat entre le Parc, les habitants et

les collectivités, pour un bénéfice partagé entre le cœur, monument national, et l'aire d'adhésion. ●

Une règle du jeu

Le processus d'élaboration de la charte repose sur trois niveaux d'acteurs et de responsabilités.

La rédaction des propositions : les commissions du Parc national constituent les groupes de travail qui vont analyser les questions à traiter et proposer les orientations et les mesures de la charte.

La consultation du territoire : les élus, notamment ceux des communes du cœur, mais aussi à l'échelle des intercommunalités, seront sollicités à plusieurs reprises afin d'évaluer et amender les propositions des commissions. Les filières professionnelles et associatives seront rencontrées.

La décision : le CA valide la feuille de route, les travaux produits, les avant-projets et le projet définitif de charte ; le bureau pilote l'ensemble de la démarche.

Le conseil scientifique et le conseil économique, social et culturel du

Parc national seront également consultés à diverses étapes pour donner leur avis sur l'avancement des travaux.

Enfin, les services de l'établissement public du Parc seront en charge de l'animation des groupes de travail et de la rédaction des documents.

Le conseil d'administration devra adopter le projet de charte avant la fin 2011. Cette date marquera le terme de la première étape du processus, l'élaboration concertée. La seconde étape de consultations locales et nationales s'engagera alors.

Le texte définitif de la charte sera approuvé par décret fin 2012 et les communes seront invitées à y adhérer en 2013. ●

La concertation avec les filières économiques

Elle sera menée à plusieurs niveaux :

- des rencontres bilatérales seront organisées sur des thématiques précises ;
- le conseil économique, social et culturel du Parc sera consulté lors des grandes phases de l'élaboration (diagnostic et enjeux du territoire, définition des objectifs et des orientations de protection, définition des mesures et moyens). Il participera au travail des commissions.



© Alain Lagrave



© Alain Lagrave

Les commissions

Les sept commissions du Parc national interviennent dans les domaines suivants : Architecture et paysage, Tourisme et accès à la nature, Cynégétique, Eau et milieux aquatiques, Culture et éducation, Relations internationales, Agriculture et forêt. Un groupe de travail « forêt » sera désigné au sein de cette commission pour les travaux d'élaboration de la charte relatifs à ce domaine précis.

Elles sont composées de membres administrateurs et de membres associés – membre(s) du conseil scientifique, représentants institutionnels et membres de la société civile. Cha-

cune compte un président et un vice-président obligatoirement membres du conseil d'administration.

Concernant les membres associés de ces commissions, le conseil d'administration a défini des qualités à pourvoir, et a pressenti pour chaque qualité les organismes à solliciter pour que ceux-ci proposent nominativement les personnes correspondantes. Plus d'une centaine d'organismes sont ainsi actuellement consultés par le Parc et doivent faire connaître leurs propositions avant le 31 juillet.

Les commissions sont consultatives, le CA et le bureau restant les seuls organes décisionnels. Elles donnent

des avis sur des projets de décisions (par exemple les attributions de subventions), et elles proposent des projets (en particulier pour la charte). ●

Le conseil économique, social et culturel

Les membres de chaque commission qui représentent la société civile et non une institution publique (Parc national, Etat, collectivités, organismes publics ou parapublics) désigneront six d'entre eux - quatre pour la commission Relations internationales - pour siéger au conseil économique, social et culturel, nouvelle instance consultative créée par la loi de 2006 et appelée à donner des avis sur des projets, notamment relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre de la charte. Le CESC sera donc composé de 40 membres.

Les présidents et vice-présidents des commissions

Culture et éducation : Daniel Travier - Michèle Manoa
 Agriculture et forêt : André Mirman - Georges Zinsstag
 Eau et milieux aquatiques : Jean-Louis Chapelle - Laurent Suau
 Architecture et paysages : Francis Courtès - Pierre Bonicel
 Tourisme et accès à la nature : Lucien Affortit - Alain Argilier
 Cynégétique : Roger Bacon - André Giscard
 Relations internationales : Jacques Blanc - Bernard Delay

Retrouvez l'actualité de la charte sur www.cevennes-parcnational.fr

La concertation avec les élus est lancée

Le Parc national et les présidents des intercommunalités du territoire ont organisé vingt réunions sur l'élaboration de la charte en avril et mai. Elles s'adressaient à l'ensemble des conseillers municipaux des 152 communes concernées. **Objectif : les informer sur la charte, et les impliquer dès à présent en tant qu'acteurs clés de l'élaboration - et la réussite - de ce projet collectif.**

Qu'est-ce que la charte ? Quel sera son contenu ? Comment s'articulera-t-elle avec le décret ? Qui participera à sa rédaction ? Quelles communes seront concernées par l'adhésion ? Quels seront les bénéfices et les engagements pour une commune adhérente ? Ces réunions avaient tout d'abord vocation à apporter aux élus l'information la plus claire et la plus complète possible sur la charte. Ce sont en effet tous les conseillers municipaux, et non les seuls maires, qui auront à décider de l'adhésion ou non de leur commune à cette charte.

Les participants ont par ailleurs réfléchi à une série de questions sus-

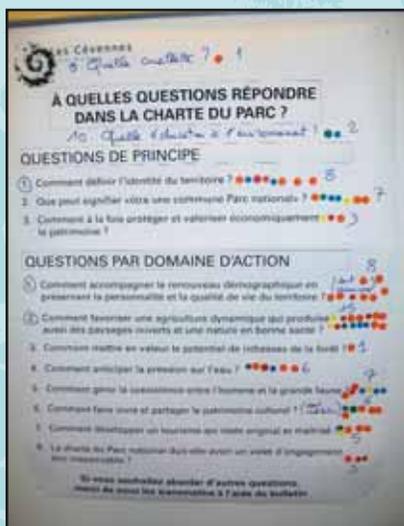
ceptibles d'être abordées dans la charte. Ils ont été invités à les hiérarchiser et à travailler en petits ateliers sur celles de leur choix. Les questions qui sont apparues comme prioritaires sont celles relatives à l'accompagnement du renouveau démographique, au développement d'une agriculture dynamique qui produise aussi des paysages ouverts et une nature en bonne santé, et à la synergie entre protection et valorisation économique du patrimoine. La gestion de la pression sur l'eau, et le développement maîtrisé d'un tourisme de qualité ont aussi fait l'objet de débats fréquents.

Lors de ces réunions, les élus ont pu faire part de leurs interrogations et de leurs attentes quant à la charte et au Parc national. Au nombre des préoccupations les plus fortes : l'implication du territoire dans la gouvernance de l'établissement public et les relations entre la population et les services ; le rôle des acteurs locaux dans l'élaboration de la charte, l'articulation entre la charte et les politiques publiques existantes ; les évolutions, en termes de contraintes voire de réglementation, entre l'ancienne zone périphérique et la future aire d'adhésion. Les élus ont insisté sur l'absolue nécessité d'informer régulièrement la population

sur le processus d'élaboration de la charte. Les concernant, ils ont exprimé leur souhait que la concertation se poursuive à une échelle intercommunale, complétée à l'échelle des massifs. La participation des équipes du Parc national à une réunion du conseil municipal de chaque commune du cœur a également été demandée.

Ces discussions avec les élus ont inspiré la feuille de route, tant concernant les orientations et priorités que le processus d'élaboration : composition du CESC et des commissions, modalités de concertation avec le territoire.

Retrouvez la synthèse détaillée des réunions intercommunales sur www.cevennes-parcnational.fr, rubrique L'actualité de la charte. ●



L'osmoderme

Ce coléoptère de la famille des cétoines est inféodé au bois mort et aux vieux arbres à cavité. Il est présent dans les rares vieilles forêts naturelles, ou dans les bocages et les vergers façonnés par l'homme. **L'abandon de l'émondage, la disparition des haies et l'élimination des vieux arbres menacent aujourd'hui l'espèce.**

L'osmoderme (*Osmoderma eremita*, Scopoli 1763) ou pique-prune adulte est difficile à apercevoir. En effet, il passe la plus grande partie de sa vie au stade de larve et celle-ci croît dans le terreau d'une cavité d'arbre ! Sa métamorphose et l'émergence de l'adulte ont lieu entre la mi-juillet à la fin août. L'adulte vit quelques jours. Handicapé par son poids et sa taille – il fait 35 mm de long –, il ne vole pas bien loin. Souvent, il se reproduit dans sa cavité de naissance. S'il est repéré, l'adulte s'enfouit dans le terreau...

Heureusement pour les naturalistes, et surtout pour ceux d'entre eux qui ont un bon odorat, le mâle dégage une odeur fruitée qui trahit sa présence estivale. Les crottes des larves, dans la cavité, servent également d'indices à toute saison.

L'osmoderme est un coléoptère saproxylique : autrement dit, il dépend essentiellement pendant une partie de son cycle de vie de bois ou d'arbres morts ou mourants, de champignons de bois, ou de la présence d'autres organismes saproxyliques. Ces insectes occupent une place essentielle dans les écosystèmes forestiers ou semi-fermés. Recycleurs de la matière organique, ils contribuent à alimenter un sol de qualité ; leurs exigences variées en matière d'habitat, notamment au stade larvaire, en font des révélateurs de la complexité des habitats et des bio-indicateurs de la qualité du milieu.

Son habitat est très caractéristique : l'osmoderme affectionne les arbres âgés de 150 ans et plus, ayant développé une ou des cavités sur plusieurs dizaines d'années. Toutefois, un arbre vieux n'a pas forcément un large diamètre. Dans le Parc national des Cévennes, l'insecte occupe tantôt de gros chênes majestueux, tantôt des arbres de petit diamètre poussant dans des conditions difficiles.

En France, la Réserve naturelle de La Massane, dans les Pyrénées Orientales, est une rare station de l'espèce dans son habitat originel : la forêt. Ailleurs, y compris en Cévennes, l'espèce est présente sur d'anciennes zones pâturées dans lesquelles des arbres ont été conservés

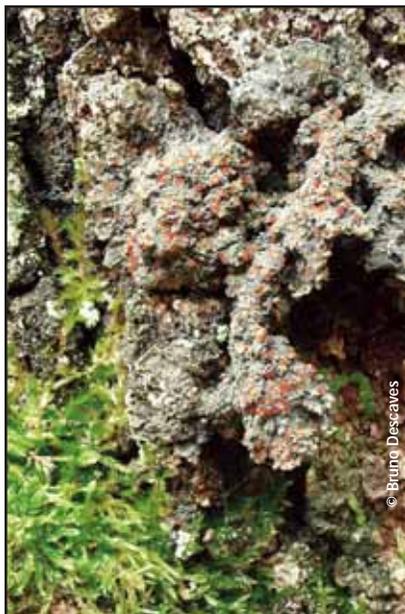
et émondés pendant de nombreuses années.

L'habitat actuel de l'osmoderme est donc de la forêt récente, des bois clairs encore pâturés, ou de la vieille forêt, tous présentant de vieux arbres à cavité.

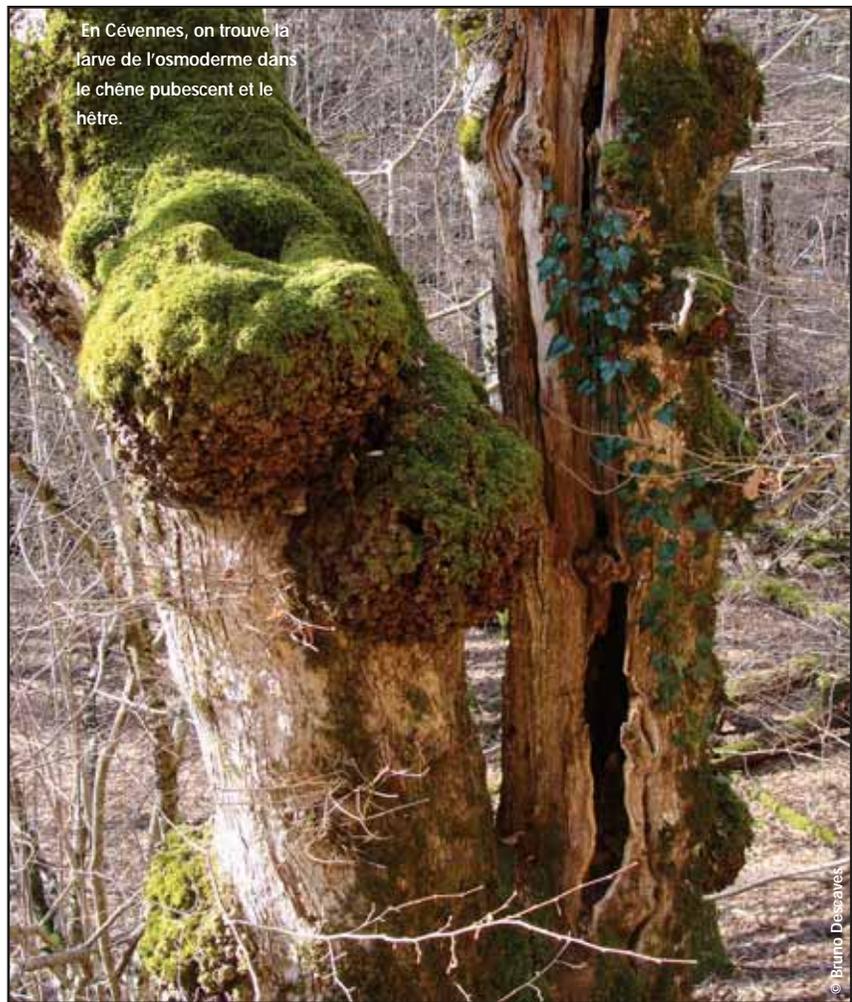
La viabilité des populations dépend aussi de la faible distance de connexion entre deux arbres à cavité favorables au stade larvaire. Un arbre à cavité peut être favorable pendant des dizaines d'années à une population, toutefois, seulement 15% des individus parcourront au maximum 500 mètres pour trouver d'autres conditions favorables à l'installation.

L'osmoderme joue un rôle précis dans la nature : sa larve consomme le bois mort peu attaqué par les champignons et les bactéries à l'intérieur de la cavité. Elle vit de 2 à 4 ans dans 10 litres d'un bon terreau, noir, fluide, ni mouillé ni sec. Elle a besoin de cavités volumineuses dans des troncs ou des branches de feuillus (chênes, saules, châtaigniers, pruniers, pommiers...), rarement de résineux.

C'est aussi une espèce bio-indicatrice : sa présence traduit la présence de nombreuses autres espèces de coléoptères saproxyliques. D'autres coléoptères saproxyliques sont aussi rares voire davantage que ne l'est l'osmoderme, et tout aussi exigeants pour ce qui concerne leur habitat. L'osmoderme est une espèce protégée nationale, comme le sont ses sites de reproduction. Aussi, la conservation des habitats à osmoderme bénéficie à tout un cortège d'autres coléoptères, mais aussi de champignons et de lichens liés au stade sénescence des arbres et des forêts.



Le lichen *Degelia plumbea* est indicateur d'une grande continuité et maturité d'habitat de type arbres ou forêts. Il est souvent présent dans les zones à osmoderme.



En Cévennes, on trouve la larve de l'osmoderme dans le chêne pubescent et le hêtre.

© Bruno Descazes

La rosalie alpine (*Rosalia alpina*), coléoptère de la famille des cérambycides, est également menacée par la raréfaction de son habitat de prédilection, les vieilles hêtraies.



© Jean-Pierre Malloise

En milieu forestier, la conservation de nombreux arbres âgés est donc indispensable à la préservation de l'osmoderme. La formation d'une cavité contenant du terreau n'est pas à coup sûr le résultat du dépérissement de l'arbre. C'est donc une partie de la forêt qu'il faut laisser évoluer naturellement pour permettre la création de cavités.

Les îlots de sénescence, petites surfaces sur lesquelles on ne pratique pas de coupe, répondent à ce besoin.

Dans les zones bocagères, l'entretien des haies par émondage régulier espacé d'une dizaine d'années est un bon moyen de créer des cavités par blessures.

Parc national français le plus boisé de métropole, le Parc des Cévennes a une grande responsabilité en matière de préservation des vieilles forêts et des espèces qui leur sont inféodées.

Sa mission de sauvegarde de la biodiversité locale est donc liée à sa bonne connaissance du patrimoine naturel forestier, à sa capacité à proposer des modes de gestion de l'écosystème forestier adaptés, et à conserver des arbres à cavité en milieu bocager agricole. ●

Le hameau de Mercoire

Le temps des villages de pierre construits à même la roche, le temps des vignobles en terrasses, le temps des vers à soie ... Fini tout cela ? Certes oui. Alors vous serez surpris de découvrir qu'en Cévennes, **le hameau de Mercoire** « ni tout à fait le même qu'autrefois, ni tout à fait un autre » vous attend.

Aux confins des cantons de Génolhac et de Bes-sèges, des communes de Peyremale et Le Cham-bon, il est haut perché face au midi, face à l'infini bleu d'un paysage de montagnes. Mercoire et l'alentour : un paysage naturel miraculé des aménagements miniers des XIXe et XXe siècles puis de l'urbanisation contemporaine.

Les maisons traditionnelles s'alignent sur un côté, le long d'une seule rue étroite que vous ne prendrez qu'à pied. Pas de béton, ici le schiste est roi. Empruntez la ruelle en flânant, cherchez à lire sur les linteaux arqués de chaque entrée la date qui y est gravée. Ces dates sont celles de la

construction des porches plein cintre (XVIIIe et XIXe) et rappellent l'aisance passée : celle due à l'éducation des vers à soie. Le hameau comptait alors 7 magnaneries sur les 12 maisons qui le composent. C'est dire si le fameux Bombyx mori était important et le mûrier qui le nourrissait aussi !

Du valat de l'Issartol à Mercoire qui le domine, toute la montagne est retenue par un aménagement ancestral de terrasses. Au fil des siècles, elles furent cultivées ou pâturées, selon les époques. En 2000, elles étaient depuis plus de 50 ans abandonnées aux ronces et prunelliers. Les habitants du hameau réunis en association décidèrent de leur redonner vie et fonc-

tion à travers l'implantation d'un verger conservatoire de mûriers. Depuis maintenant dix ans l'association a donc pour partenaires deux parcs nationaux : celui des Cévennes et celui de Port - Cros.

Pourquoi Port - Cros ? Parce que celui-ci gère le Conservatoire botanique national (CBN) de l'île de Porquerolles, et que le verger de Mercoire est un double de sa collection variétale de mûriers.

Sur les terrasses qui s'allongent sous le hameau, ce sont donc aujourd'hui plus de 180 mûriers, représentant 61 variétés différentes, qui offrent leurs feuilles d'or à l'automne et un nouveau souffle de vie au village. Les habitants, permanents ou temporaires, ont mis en commun leurs propres



> séjourner, visiter, randonner



Les gîtes panda de Mercoire

Brigitte vous accueille dans l'un de ses deux petits gîtes panda (label WWF France). Un lieu de calme et de repos fait pour les amoureux de la nature. Repas du premier soir, petit matériel pour vous faciliter la découverte de la faune ou de la flore, gestion de l'eau et des déchets, chauffage bois... Un séjour convivial, curieux, et écotouristique ! (Signataire de la Charte européenne du tourisme durable).
Brigitte Mathieu
Mercoire
30160 Peyremale
www.gites-cevennes.com
(avec les accents !)



L'église et les hameaux de Peyremale

Peyremale est un ensemble de hameaux dont on retrouve les mentions dès le XIIe siècle. Alors ne manquez pas une petite visite au Puech, et comme pour Mercoire, n'y montez qu'à pied ! L'église, elle, seul vestige remanié après la disparition vers le XIIIe siècle d'un château perché sur un piton rocheux, est un bijou de maçonnerie traditionnelle. Après une ascension à l'ombre des pins mêlés de chênes vert, vous la

découvrirez, modeste et sublime à la fois, dominant de très haut un méandre de la Cèze.



Le sentier de La Combe aux chats

Ce sentier vous propose deux énigmes. La première est résolue : pourquoi en pleine montagne trouvons-nous une série de 220 marches d'escaliers de pierre ? Pour le savoir, mais aussi pour traverser un paysage de maquis, puis le joli hameau de l'Elzière, munissez vous de la pochette de sentiers « autour du Parc national des Cévennes – Sentiers de découverte de la Haute Vallée de la Cèze ». La deuxième énigme ? Mais qui sont les chats de la Combe aux chats ?

terres à disposition du CBN de Porquerolles et gèrent avec passion et solidarité ce verger.

Et ce n'est pas tout ! Un bien joli hameau d'abord, des arbres oubliés puis retrouvés, reste encore la restauration des terrasses. Elle se fait lentement, menée de front avec l'entretien du verger. Les maçons spécialistes de la pierre sèche sont peu nombreux mais c'est à eux que l'association fait appel pour refaire des murs à l'identique (ou presque), rebâtir une voûte de source effondrée, un escalier rustique mais de toute beauté ... sans une once de ciment.

Si la nature jusqu'au cœur du hameau semble partout bien installée, elle est pourtant domestiquée. Cela est dû au parti pris de la discrétion et de l'harmonie avec l'existant qui a toujours présidé aux aménagements passés comme récents.

Les visites du village et du verger sont possibles. Elles sont guidées par un(e) habitant(e), uniquement sur rendez-vous : 06 81 45 74 60. ●



> Zoom

Cet été à l'écomusée
du mont Lozère

Les temps forts « 40 ans du Parc »

Pastoralisme, transhumance, gestion et évolution des paysages : deux sorties à la rencontre des bergers, les 29 juillet et 8 août ; une soirée film et causerie avec les bergers, le 28 juillet ; l'exposition Bergers des Cévennes, du 3 juillet au 10 août .

La ferme de Troubat avec son architecture de granite, son aire à battre, son moulin et son four à la bonne odeur de pain : deux visites avec cuisson du pain et dégustation, les 23 juillet et 10 août.

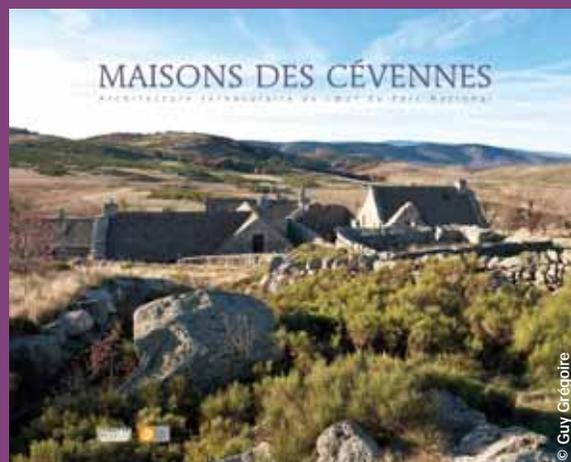


Les hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem : visite du village de l'Hôpital et conférence le 18 septembre, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine ; exposition Mémoire et empreintes des chevaliers de Malte, du 12 août au 31 octobre.

Retrouvez le programme des événements de l'été à l'écomusée sur www.cevennes-parcnational.fr, rubrique Festival nature.

Ouvert tous les jours de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30 - Tel : 04 66 45 80 73

> A paraître en septembre



« Maisons des Cévennes, Architecture vernaculaire au cœur du Parc national »

Des hautes vallées cévenoles au causse Méjean, de l'Aigoual au mont Lozère, les hautes terres du cœur du Parc présentent un bâti d'une diversité rare, magistralement décliné par des paysans bâtisseurs qui ont su jouer de toute la variété des roches disponibles.

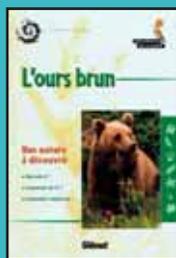
Trois architectures majeures se côtoient - en calcaire sur le causse, schiste dans les vallées et granite sur le Lozère - avec sur leurs marges (gorges, cans, Bougès, Aigoual) des architectures aux caractéristiques mixtes.

Des éléments isolés aux mas adaptés à une vie en autarcie, les constructions, en parfaite adéquation avec l'âpreté de leur environnement, révèlent toute la richesse d'une culture paysanne millénaire. Cet ouvrage vivant, solidement documenté et richement illustré, est entièrement dédié à l'originalité de cet art de bâtir. Du choix des lieux jusqu'aux détails des constructions, il analyse les logiques, explique les techniques, les savoir-faire, les particularités, les variantes... On comprend alors la beauté de ce bâti, si intimement lié au paysage.

Un ouvrage de référence doublé d'un beau livre, en co-édition PNC- éd. du Rouergue, 25 cm x 31 cm, 304 p., près de 1200 photographies couleur, dessins et plans d'architectes, prix: 55 €.

> nouveautés

> à la boutique

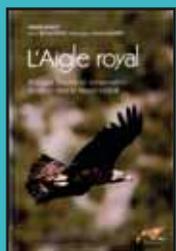


L'ours brun et Les chouettes et les hiboux

(7,50 €)

Deux nouveaux titres de la collection des Carnets de la huppe. De nombreuses photographies, de superbes dessins naturalistes et des textes simples vous accompagnent pour

un voyage passionnant à la découverte de ces animaux. (Editions Glénat)

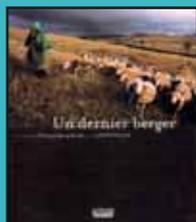


L'Aigle royal

(35 €)

Un ouvrage référence sur l'aigle royal, de très nombreuses photographies réalisées en milieu naturel par Vincent Decorde, photographe naturaliste. Un texte très complet de Bernard Ricau, garde-moniteur du Parc,

enrichi de récits de terrain. (Editions Biotope)



Un dernier berger

(32 €)

Un superbe livre sur le dernier berger salarié du causse Méjean, Christian Avesque. Il possède tout ce qui n'a pas de prix, la mémoire des lieux, les paysages, la

connaissance des animaux et des plantes. (Editions Le Rouergue)



L'agenda 2011 Terre sauvage des parcs nationaux de France

(12,90 €)

Un nouveau format et toujours de très belles illustrations et photos des dix parcs pour la version 2011 de cet agenda désormais familier.

Et aussi...

Des bâtons de marche, « Les 40 ans du Parc », en châtaignier de France, aspect naturel ou flambé-vernis,

4 tailles : 100 cm, 110 cm (10 €)
et 120 cm, 130 cm (12 €)



Des sacs, « Les 40 ans du Parc »

- Petit sac à dos en chanvre biologique, coloris naturel, élégant pour toutes les balades en ville, pratique à la campagne ou à la plage (27€)
- Sac bandoulière en chanvre biologique, doublé, coloris naturel, longue sangle ajustable, pochette pour téléphone, adapté aux documents de format A4 (38 €)



- Sac à dos en toile coton Canvas, couleur kaki, bretelles matelassées ajustables, poche intérieure zippée, panneau inférieur matelassé (32 €)

> au centre de documentation et d'archives

Trois articles tirés de l'ouvrage de Raphaël Larrère, *Histoire des parcs nationaux*

Aux origines du Parc national des Cévennes :

Des projets de territoire contrastés (1950-1960), de Karine-Larissa Basset [s.l.] : Edition QUAE ; Paris : *Museum National d'Histoire Naturelle*, 2009. - pp. 77-93: ill. en noir.

Négocier la protection de la nature et la reconnaissance des savoir-faire locaux :

L'exemple des "agneaux de parcours" du Parc national des Cévennes, de Julien Blanc [s.l.] : Edition QUAE ; Paris : *Museum National d'Histoire Naturelle*, 2009. - pp. 143-155: ill. en couleur, carte.

De l'agriculture à la protection de la nature :

Le rôle des feux pastoraux dans un espace protégé, de Richard Dumez [s.l.] : Edition QUAE ; Paris : *Museum National d'Histoire Naturelle*, 2009. - pp. 157-170: ill. en couleur.

Centre de documentation et d'archives

3, Grand-Rue

30450 GENOLHAC

Consultez en ligne la base documentaire du centre sur www.cevennes-parcnational.fr.

